

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le huit septembre à vingt heures

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, maire

DATE D'AFFICHAGE
20/03/2025

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 08
VOTANTS : 11

Etaient présents :

Messieurs : BALLERINI Bernard, BELLACICCO Gilles,
SAUZET Claude, BAYEUX Franck,
Mesdames GRIMM Martine, GILLIS Renée-Claire, CONFAC Ingrid,

Absents :

Roland TROUSSEAU, excusé, a donné pouvoir à Martine GRIMM
Thierry JEANNE, excusé, a donné pouvoir à Claude SAUZET
Gilbert BLOMMAERT, excusé, a donné pouvoir à Philippe PASDELOUP
Elise SAILLIOT, excusée,
Secrétaire : Gilles BELLACICCO

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 27 mars 2025

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 27 mars 2025,

***Programme Amendes de police 2025 – demande de subvention pour sécurisation arrêt de bus Place Lacoudre et abords école**

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu des services du Département concernant le programme de reversement des produits des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants. Les collectivités perçoivent 80% du coût HT de travaux concernant

1°) Transports en commun (aménagement améliorant la sécurité), accueil du public, aménagements de voirie...

2°) Circulation routière, installation et développement signalisation horizontale...

Il informe que des travaux d'aménagements sécuritaires et de signalisation autour de l'abri bus Place Lacoudre desservant les écoles, la garderie péri-scolaire sont éligibles ; montant des travaux estimés : 1 962.70€ HT

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil départemental, au titre du programme 2025 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :

Description :

Installation de 2 panneaux signalant les passages piétons/enfants aux abords de l'abri bus
Remarquage signalisation horizontale existante avec panneaux de signalisation

Coût HT des travaux : 1 962.70€ HT

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge, soit 392.54€ HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

***Budget principal – décision modificative budgétaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative budgétaire afin de régler des dépenses non prévues au budget 2025 et reventiler certains comptes. Il présente la ventilation de la décision modificative :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes	
	Baisse crédits	Hausse crédits	Baisse crédits	Hausse crédits
Art 65888 (ch. Except)		133.65€		
Art 673 (annul titre ex 2024)				100.00€
023 virt section invest				33.65€

INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes		
	Baisse crédits	Hausse crédits	Baisse crédits	Hausse crédits	
021 virt fonct					33.65€
Op 17 art 21841		33.65€			

Le Conseil municipal,
Ouïe l'exposé du Maire,

Adopte la présente décision budgétaire sur le budget 2025.

QUESTIONS/INFORMATION DIVERSES

*Chemin du Gros Noyer-demande fonds d'urgence

Afin de limiter le ravinement dans le chemin du Gros Noyer lors de fortes pluies une demande de fonds d'urgence auprès des services du Département a été demandée afin de pouvoir procéder à des travaux de stabilisation dudit chemin.

*SIVOS/Convention d'utilisation salle associative

Monsieur le Maire informe de la signature d'une convention d'utilisation de la salle associative entre la commune et le SIVOS afin de définir les modalités de remboursement des charges de fonctionnement du syndicat pour son service de garderie péri-scolaire du matin et du soir.

*Nuisances sonores

Monsieur Bayeux prend la parole pour rendre compte de plusieurs nuisances notamment sonores, dont les personnes concernées ne tiennent pas compte de la réglementation sur les horaires autorisés ce, malheureusement de façon régulière
Rappel nécessaire de la réglementation ainsi que rappeler les périodes pour traiter les chenilles processionnaires par boitage

*Plan Communal de Sauvegarde

Information dates Ateliers+visioconférence siège CCPH

*Dissolution du SIEED. Mme Gillis rappelle la réunion d'information organisée par la CCPH le 23 octobre prochain à laquelle chaque élu est invité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 20 heures 50.
